



Association pour la santé environnementale du Québec
Environmental Health Association of Québec



Communiqué de presse

Des groupes de défense des droits des personnes handicapées exigent des excuses publiques de La Presse

Montréal, Québec, Septembre 8, 2025 — Trois importants groupes de défense des droits — ASEQ-EHAQ (Québec), EHAC-ASEC (Canada) et la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) — ont adressé des lettres officielles à La Presse pour dénoncer la chronique publiée le 7 septembre par Patrick Lagacé, qui banalise et ridiculise la réalité de la sensibilité chimique multiple (SCM), une déficience reconnue.

En mars 2025, le Comité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (CDPH) a publié ses Observations finales sur le Canada. Le CDPH rappelle avec force que les personnes atteintes de sensibilité chimique multiple (SCM) ont droit à la protection égale, à des accommodements raisonnables et à des environnements accessibles en vertu du droit international des droits humains.

En juin 2025, l'Association médicale américaine a reconnu que la sensibilité aux parfums, SCM, comme un handicap, et peut limiter considérablement les activités de la vie quotidienne. Les groupes exigent une correction immédiate de cette situation qui met les personnes en danger et offrent une formation gratuite à l'équipe de rédaction.

La SCM est une déficience comme toute autre, protégée par la loi (LCDP, 2007). La Loi canadienne sur l'accessibilité (2019) garantit l'accessibilité pour toutes les déficiences en éliminant les obstacles à l'inclusion. Les produits parfumés et autres substances toxiques constituent des obstacles majeurs.

Cela représente environ 3,5 % des Canadiens — plus d'un million de personnes — ayant reçu un diagnostic de SCM. Les espaces sans parfums ne sont pas seulement un accommodement pour les personnes atteintes de SCM, ils protègent également celles vivant avec de l'asthme,

Environmental Health Association of Canada-Association pour la santé environnementale du Canada
Environmental Health Association of Québec-Association pour la santé environnementale du Québec

PO BOX 364, Saint-Sauveur, Québec J0R 1R1

ehac-asec.ca □ aseq-ehac.ca

514 332 4320



des migraines, de l'autisme et d'autres affections chroniques.

La chronique a tourné en dérision les politiques sans parfums et a comparé des mesures légitimes d'accessibilité à de l'« hypersensibilité culturelle ». Ces propos minent les droits des Canadiens handicapés et contredisent les obligations du Canada en vertu de la CDPH. Plus préoccupant encore, ils encouragent le refus d'accommodement, alimentent la stigmatisation et la discrimination, et augmentent l'usage délibéré d'obstacles, mettant en danger les Canadiens vivant avec cette déficience.

La liberté de la presse est une pierre angulaire de la démocratie, mais elle s'accompagne du devoir d'informer avec exactitude et équité. Présenter un point de vue non informé tout en ignorant les organismes de défense des droits favorise la désinformation et l'hostilité publique.

Nous exigeons une rétractation immédiate de cet article et des excuses à plus d'un million de Canadiens — soit 3,5 % de la population — ayant reçu un diagnostic de SCM. Nous réitérons également notre invitation à La Presse à rencontrer nos organisations et à participer à un atelier éducatif gratuit sur les droits des personnes handicapées et l'accessibilité, afin de garantir une couverture médiatique exacte, respectueuse et inclusive.

-30-

Contacts médias :

ASEQ-EHAQ : office@aseq-ehaq.ca

EHAC-ASEC : office@ehac-asec.ca

COPHAN : direction@cophan.org